

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FEVRIER 2022

1- Renouvellement convention Gestion de l'Assainissement Collectif

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la reconduction expresse pour 2022 de la convention de mise à disposition de service entre Lannion Trégor Communauté et la commune pour la gestion de l'assainissement collectif.

2- Renouvellement convention GEPU

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de délégation concernant la gestion des eaux pluviales urbaines.

3- Participation employeur à la complémentaire santé des agents

Conformément aux dispositions de la loi de transformation de la fonction publique, une réforme modifie les modalités de participation à la protection sociale complémentaire qui était à ce jour facultative et devient obligatoire.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas souscrire à un contrat-groupe et de laisser libre choix aux agents
- DECIDE de participer à hauteur de 30 €/mois aux agents pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé à compter du 1^{er} mars 2022.

4- Passage aux 1607h

Afin d'harmoniser le temps de travail dans la fonction publique territoriale, l'article 47 de la loi de transformation de la fonction publique a abrogé les régimes légaux dérogatoires de travail antérieurs à la loi n°2001-2 du 3 janvier.

Un dossier de saisine a été présenté au comité technique départemental du centre de gestion le 02 février dernier, celui-ci émet un avis favorable concernant la modification peu significative concernant les agents de la commune qui étaient déjà sur un volume d'heures de 1607h.

Après délibération le conseil municipal à l'unanimité, fixe le volume d'heures annuel des agents à 1607 heures et émet un avis FAVORABLE suite à la décision du Comité Technique Départemental.

5- Rénovation logement n°2 - rue Jules ferry - devis complémentaire

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis complémentaire de l'entreprise LIGEON concernant le changement de gamme des radiateurs pour un montant TTC de **1135.20€**.

6- Acquisition tracteur communal et remorque

Mr Le Maire fait part de l'état de vétusté du tracteur communal qui nécessite de nombreux travaux de restauration. La commission a donc étudié plusieurs propositions concernant l'achat d'un nouveau tracteur ainsi que d'une nouvelle remorque adaptée.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **RETIENT** le devis de l'entreprise MAZE concernant l'achat d'un tracteur CASE (Modèle FARMAL 95C) pour un montant de **77 640 € TTC**
- **PRECISE** que l'entreprise fera une la reprise de l'ancien tracteur pour un montant de **11 000 € HT**
- **VALIDE** le devis de l'entreprise ETS HAMON concernant l'achat d'une remorque ROLLAND pour un montant de **5400 € TTC**
- **AUTORISE** la vente de l'ancienne remorque à pour un montant de **1100 € HT**.

7- Point avancement travaux de réhabilitation du cimetière

Le maire indique qu'afin de procéder aux travaux de réhabilitation du cimetière, plusieurs devis ont été demandé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité accepte l'ensemble des devis de l'entreprise du JARDIN DE GWEN concernant les plantations pour un montant total de **1914.98 € TTC** ainsi que le devis de l'entreprise LE MORVAN Pompes Funèbres concernant la création d'un jardin du souvenir et l'installation d'un colombarium pour un montant de **11 599€ TTC**.

8- Attribution de subvention primo-accédant - Lotissement kerizellan

Vu la délibération en date du 22 juillet 2019, accordant l'attribution d'une aide aux primo-accédants,

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal à l'unanimité décide d'accorder une aide financière de 3 000€ à Mr LAUNAY Doryan, propriétaire du terrain, lot n°1, au 22 rue de kerizellan dont la construction vient de démarrer.

9- Etude d'aménagement par la SPLA

L'équipe municipale va se pencher sur l'aménagement d'un nouveau lotissement avec l'aide de la SPLA.


 Le Maire,
H. GUELOU
 Le 12/03/2022

